



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
MARDI 15 SEPTEMBRE 2026 À 19 H 00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot du maire
- 1.3 Public - Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 25 août 2026 et de la séance extraordinaire tenue le 27 août 2026
- 1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif du 27 août 2026 ainsi que du 10 septembre 2026

2. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 2.1 Adoption du Règlement no 0280-178 modifiant le Règlement no 0280-000 concernant la circulation et le stationnement
 - *Modification au règlement*
 - *Modification de l'article 123 du règlement 0280-000 sur la circulation et le stationnement qui interdit présentement le stationnement sur les voies publiques entre minuit et sept heures du matin en période hivernale, sauf exception*
 - *Vise la modification de cet article afin d'ajouter une exception à l'interdiction de stationnement, soit aux endroits annoncés sur une carte disponible sur le site Internet de la Ville, conformément aux modalités spécifiées au présent règlement*
 - *Ce changement entraîne également la modification d'articles et d'annexes du règlement pour assurer la concordance*
 - *Modification de l'article 128, ajout des article 123.1, 123.2, 123.3 et 123.4*
 - *Modification de l'article 117, 2^e alinéa du 4^e paragraphe*
 - *Modification de l'annexe 38*
 - *Modification de l'annexe 39*
 - *Districts : Tous*
- 2.2 Adoption du Règlement no 0774-037 modifiant le Règlement no 0774-000 sur la tarification de certains biens, services ou activités
 - *Modification au règlement*
 - *Modification de l'annexe 12 intitulée « Service de police » - À la suite du nouveau contrat de remorquage, les tarifs doivent être majorés pour refléter les coûts réels facturés, afin que les frais soient assumés par les usagers plutôt que par le Service de police*
 - *Districts : Tous*
- 2.3 Adoption du Règlement no 1036-000 interdisant la distribution de feux d'artifice sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme
 - *Nouveau règlement*

- *Il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Jérôme et sa population de produire un règlement afin d'interdire la vente de matériel pyrotechnique pour des raisons de sécurité conformément aux champs de compétences du ressort de la Ville de Saint-Jérôme*
 - *Districts : Tous*
- 2.4 Adoption du Règlement no 1042-000 créant une réserve financière dans le but de revitaliser et dynamiser le centre-ville (fonds de revitalisation et de dynamisation du centre-ville)
- *Nouveau règlement*
 - *Créer une réserve financière afin de soutenir des projets et des initiatives d'intérêt collectif contribuant à la revitalisation et à la dynamisation du centre-ville, en réponse aux défis de ce secteur*
 - *District : 6*
- 2.5 Adoption du Règlement d'emprunt no 1043-000 décrétant une dépense pour la construction d'un nouvel émissaire pluvial en servitude et séparation du réseau d'égout sous la rue Filion entre les rues Labelle et Saint-Georges ainsi qu'un emprunt de 2 300 000 \$ - VP 2021-34
- *Nouveau règlement*
 - *Autorisant la réalisation des travaux de construction d'un nouvel émissaire pluvial en servitude sur le lot 2 662 842, situé au 680, rue Labelle, ainsi que la séparation du réseau d'égout sous la rue Filion, entre la rue Labelle et la rue Saint-Georges*
 - *Ce règlement prévoit un emprunt maximal de 2 300 000 \$, nécessaire pour financer l'ensemble du projet*
 - *80,32% égout*
 - *19,68% aqueduc*
 - *Le conseil municipal peut également affecter à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement ou au financement de son service de dette toute contribution provenant de la réserve financière créée par le règlement numéro 0948-000 assujettissant l'émission d'un permis de construction, et ce, tant qu'il y a un solde disponible à même la réserve*
 - *20 ans*
 - *District : 5*
- 2.6 Adoption du Règlement d'emprunt no 1044-000 décrétant une dépense pour les travaux de construction d'une conduite de rétention pluviale entre le régulateur 32 et son trop-plein ainsi qu'un emprunt de 3 000 000 \$ - VP 2020-5,1
- *Nouveau règlement*
 - *Autorisant la réalisation des travaux de construction d'une conduite de rétention pluviale entre le régulateur 32 et son trop-plein*
 - *Entre les rues Bélanger et Giguère*
 - *Ce règlement prévoit un emprunt maximal de 3 000 000 \$, nécessaire pour financer l'ensemble du projet*
 - *100% égout*
 - *20 ans*
 - *District : 1*
- 2.7 Adoption du Règlement no 1045-000 interdisant la captation d'images ou de sons dans certains bâtiments de la Ville de Saint-Jérôme
- *Nouveau règlement*
 - *Il est interdit de capter des images ou des sons au moyen d'un appareil technologique dans les lieux suivants:-*
 - 1) *Les postes de police situés au 500 rue Filion et au 444 rue Monseigneur-Dubois et leurs stationnements extérieurs*
 - 2) *Le bâtiment de la cour municipale, situé au 280 rue Labelle*
 - 3) *La réception de l'hôtel de ville, située au rez-de-chaussée du 300 rue Parent*
 - 4) *La Centrale du citoyen, située au rez-de-chaussée du 10, rue Saint-Joseph*
 - *Vise à protéger la sécurité des lieux et à assurer la protection de la vie privée du personnel et des citoyens*
- 2.8 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement no PR-0217-013 modifiant le Règlement no 0217-000 concernant la propreté, la sécurité, la paix, l'ordre et le bien-être
- *Modification au règlement*
 - *Ajout du Parc Jacques-Locas dans le secteur Saint-Jérôme à l'annexe 5 intitulé « Parcs et places publiques où la consommation de boissons alcoolisées est autorisée »*
 - *District : 4*
- 2.9 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement no PR-1017-003 modifiant le Règlement no 1017-000 sur le contrôle budgétaire et la délégation de pouvoirs
- *Modification au règlement*
 - *Ajuster à la hausse les limites monétaires des délégations aux fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats, ajouter une délégation de pouvoir à la directrice de cabinet, ajouter une délégation de pouvoirs concernant certaines ententes de collaboration avec des OBNL qui n'entraînent pas*

de dépenses et ajouter une délégation de pouvoirs concernant les ententes par lesquelles la Ville est autorisée à effectuer des travaux sur la propriété d'autrui ou autorise autrui à effectuer des travaux sur sa propriété (ex.: permission de voirie du ministère des Transports)

3. ZONAGE

3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du mois de septembre 2026

- *Aucun procès-verbal déposé en raison de l'absence de la tenue d'une assemblée de consultation publique en septembre 2026*

3.2 Demande de zonage incitatif no ZI 2026-20193 – Rue de Villemure – Lot 6 558 542 du cadastre du Québec

- *Vise à permettre, pour un projet comprenant environ 191 logements, une hauteur de 12 étages au lieu de 10 étages en échange de 20 % de logements abordables*
- *Le projet favorise l'accès au logement et la densification du centre-ville, conformément au plan d'urbanisme et de mobilité durable et au programme particulier d'urbanisme du centre-ville*
- *District : 6*

3.3 Adoption du Règlement no 0351-012 modifiant le Règlement no 0351-000 sur le zonage

- *Modification au règlement*
- *Vise les différentes zones situées sur la rue Filion, la rue des Monts, la 47^e Avenue, dans le 5^e Quartier et le Quartier Montmartre*
- *Vise à permettre le développement de différents projets résidentiels – Pour un total d'environ 260 logements*
- *Consultation publique tenue le 11 août 2026*
- *Districts : 3, 4 et 7*

3.4 Adoption du Règlement no 0351-013 modifiant le Règlement no 0351-000 sur le zonage

- *Modification au règlement*
- *Vise à adapter les règles d'aménagement dans le secteur Univa afin de permettre des espaces mieux adaptés aux besoins des familles, notamment par l'aménagement des cours et des accès, ainsi qu'à corriger une référence liée à l'emplacement d'une zone boisée, en cohérence avec les orientations du plan d'urbanisme et de mobilité durable en matière de qualité des milieux de vie*
- *Consultation publique tenue le 11 août 2026*
- *District : 10*

3.5 Refus - Dérogation mineure no DM 2026-20165 – 1056, rue Hamel – Lot 3 241 940 du cadastre du Québec

- *Refus - Demande de dérogation mineure visant à réduire la largeur d'un terrain pour permettre sa construction*
- *Motifs du refus : L'importance de l'écart demandé ne respecte pas le caractère mineur requis, aucun préjudice sérieux n'est démontré et la demande est difficilement conciliable avec les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité durable*
- *District : 12*

3.6 Dérogation mineure no DM 2026-20158 – 63 à 65, rue de Saint-Faustin – Lot 2 352 429 du cadastre du Québec

- *Vise à maintenir des espaces de stationnement existants et leur accès pour permettre une maison de chambres pour des personnes de 50 ans et plus*
- *Le projet contribue à l'offre d'hébergement dans le secteur et prévoit le retrait d'une surface asphaltée, conformément aux objectifs du plan d'urbanisme et de mobilité durable en matière de qualité de vie et de verdissement*
- *District : 6*

3.7 Demande d'exemption no EXEM 2026-20198 – 39 à 41, rue Saint-Louis – Lot 6 251 335 du cadastre du Québec

- *Vise à permettre l'ajout d'un logement dans un bâtiment résidentiel*
- *Le projet améliore l'offre de logement dans un secteur bien desservi par le transport collectif et les services de proximité, tout en favorisant les déplacements actifs*
- *Il est cohérent avec les orientations du plan d'urbanisme et de mobilité durable et contribue à la vitalité des quartiers centraux*
- *District : 9*

3.8 Demande d'usage conditionnel no UC 2026-20060 – 63 à 65, rue de Saint-Faustin – Lot 2 352 429 du cadastre du Québec

- *Vise à autoriser, dans un bâtiment existant, une maison de chambres pour des personnes de 50 ans et plus*

- *Le projet permet d'offrir un hébergement adapté, tout en valorisant le bâtiment existant et en favorisant un milieu de vie paisible, conformément aux objectifs du plan d'urbanisme et de mobilité durable*
- *District : 6*

4. DEMANDE DE PERMIS - PIIA - DÉMOLITION

- 4.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20184 - 685, boulevard Monseigneur-Dubois et 170, boulevard Lajeunesse Ouest - Lots 2 662 576 et 2 140 920 du cadastre du Québec
- *Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à agrandir une résidence pour aînés afin d'ajouter environ 126 logements*
 - *Situé dans un secteur où il est important de préserver les vues vers la cathédrale, le projet de 6 étages s'intègre harmonieusement au milieu tout en bonifiant les espaces verts, les aires de détente et la gestion des eaux de pluie*
 - *Il contribue également à la qualité de vie du secteur, en cohérence avec les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité durable*
 - *District : 1*
- 4.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20164 - 73 à 79, rue de l'Érablière - Lot 2 351 632 du cadastre du Québec
- *Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à modifier certaines fenêtres ainsi qu'à réaménager l'entrée d'un bâtiment pour permettre l'aménagement d'un nouveau logement*
 - *Situé dans le Quartier historique, le projet respecte le caractère du secteur tout en améliorant le confort des occupants*
 - *Il contribue également à la vitalité du quartier et à la mise en valeur du patrimoine, en cohérence avec les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité durable*
 - *District : 6*
- 4.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20178 - 39 à 41, rue Saint-Louis - Lot 6 251 335 du cadastre du Québec
- *Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à agrandir, restaurer et ajouter un logement à un bâtiment patrimonial suite à un incendie*
 - *Situé dans le Quartier Brière, le projet préserve le caractère du secteur, remet en valeur un bâtiment patrimonial et contribue à l'offre de logements*
 - *Il est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité durable en matière de qualité de vie, de mobilité durable et de mise en valeur du patrimoine*
 - *District : 9*
- 4.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20174 - Montée Saint-Nicolas - Lots 3 238 847 et 4 177 793 du cadastre du Québec – Lots projetés 6 646 191, 6 736 538 et 6 736 539 du cadastre du Québec
- *Vise à subdiviser un terrain d'une superficie de plus de 0,5 hectare, assujettie aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale en raison de sa superficie, afin de créer de nouveaux lots constructibles, dans le cadre de la thématique « Planification des milieux de vie et adaptation aux changements climatiques »*
 - *Le projet préserve les milieux naturels et les corridors écologiques, contribuant au verdissement et à une croissance harmonieuse du territoire, conformément aux orientations du Plan d'urbanisme et de mobilité durable sur la densification et la protection de l'environnement*
 - *District : 10*

5. PAIEMENTS DIVERS

- 5.1 Dépôt – Liste des dépenses contenues dans le registre des chèques – Août 2026
- 5.2 Dépôt – Rapport sur la délégation de pouvoir – Août 2026
- 5.3 Transfert de crédits et affectations supplémentaires – Paiement comptant 2026
- *Le conseil est appelé à approuver une modification à l'annexe 1 des projets 2026 financés au comptant, soit le transfert de 55 000 \$ du projet de caméras de sécurité au centre-ville vers le remplacement du mobilier de la bibliothèque Marie-Antoinette-Foucher*

6. ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS

- 6.1 Attribution de contrat - Location de niveleuses avec opérateurs pour l'hiver 2026-2027 - No 2026-VSJ-038

- 6.2 Autorisation de procéder à des appels d'offres pour l'achat de véhicules, l'achat et l'installation d'équipements et la commande de véhicules banalisés
- 6.3 Attribution de contrat – Achat regroupé – Sel de déglacage des chaussées saison 2026-2027
- 6.4 Attribution de contrat – Achat de souffleuses à neige détachables – No 2026-VSJ-245

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Adoption de la Politique du fonds de soutien à la revitalisation et à la dynamisation du centre-ville
 - *L'adoption de la Politique du Fonds de soutien à la revitalisation et à la dynamisation du centre-ville permettra d'encadrer l'utilisation de la réserve financière dédiée au centre-ville en établissant des objectifs, des critères d'admissibilité et des modalités d'attribution clairs*
 - *Le Fonds soutiendra des projets et des initiatives d'intérêt collectif favorisant notamment la vitalité économique, l'attractivité, l'animation, l'amélioration des espaces publics et la collaboration entre les acteurs du milieu*
- 7.2 Dépôt par la greffière du procès-verbal de corrections daté du 1^{er} septembre 2026
- 7.3 Acquisition d'une servitude sur une partie du lot 5 129 254 du cadastre du Québec et annulation d'une servitude temporaire – Société en commandite Le Boisé
 - *La Ville désire obtenir une servitude réelle et perpétuelle de passage, d'aménagement, d'entretien et d'utilisation d'un sentier multifonctionnel sur une partie du lot 5 129 254 et annuler la servitude temporaire sur ce même lot publiée sous le numéro 26 232 697*
- 7.4 Acquisition d'une servitude de conservation du milieu humide sur une partie des lots 5 129 254, 6 709 712 et 6 709 713 du cadastre du Québec – Société en commandite Le Boisé et 9067-3823 Québec inc.
 - *La Ville désire obtenir une servitude réelle et perpétuelle de conservation du milieu humide sur une partie des lots 5 129 254, 6 709 712 et 6 709 713 du cadastre du Québec appartenant à la Société en commandite Le Boisé et 9067-3823 Québec inc.*
- 7.5 Adoption du cadre de gouvernance du comité consultatif jeunesse
 - *Cadre de gouvernance du comité consultatif jeunesse, lequel encadrera son mandat, sa composition, son fonctionnement ainsi que les rôles et responsabilités de ses membres*
- 7.6 Nomination d'un élu responsable au dossier du plan d'action à l'égard des personnes handicapées
 - *En vertu de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, notre Ville est appelée à adopter annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées*
- 7.7 Demande de subvention – Régie intermunicipale de sécurité incendie
 - *Avec l'appui de ses villes constituantes, la régie peut demander une subvention dans le cadre du Programme de regroupement régional couvrant jusqu'à 50 % des coûts admissibles liés à sa mise en place, pour un maximum de 350 000 \$*
- 7.8 Démarche MUNIVI – Participation au projet pilote MUNIVI et désignation d'élus représentants
 - *MUNIVI est un projet pilote destiné aux conseils municipaux qui souhaitent soutenir la conciliation famille travail vie politique des personnes élues*
 - *Offert par Espace MUNI, il propose une démarche structurée et adaptée aux réalités de la politique municipale afin de favoriser un engagement accessible, inclusif et durable*
- 7.9 Procuration pour le dépôt de demandes d'aide financière – Programme PRIMEAU 2023-2033 volet 1 - Projet de reconstruction du poste de pompage Saint-Antoine - 2020-41,4
 - *La Ville de Saint-Jérôme souhaite bénéficier d'une aide financière accordée par le Gouvernement du Québec en vertu du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023-2033)*
 - *La reconstruction du poste de pompage principal Saint-Antoine est la 3^e intervention la plus prioritaire identifiée au rapport d'état des actifs et des priorités d'intervention daté de juillet 2023*
- 7.10 Procuration pour le dépôt de demandes d'aide financière – Programme PRIMEAU 2023-2033 volet 1 - Poste de suppression De Martigny - 2019-18

- *La Ville de Saint-Jérôme souhaite bénéficier d'une aide financière accordée par le Gouvernement du Québec en vertu du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023-2033)*
- *Le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023-2033) vise la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées*

7.11 Procuration pour le dépôt de demandes d'aide financière – Programme PRIMEAU 2023-2033 volet 1 - Poste de suppression Bellefeuille et usine de filtration- 2025-3

- *La Ville de Saint-Jérôme souhaite bénéficier d'une aide financière accordée par le Gouvernement du Québec en vertu du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023-2033)*
- *Les travaux visent le remplacement et la mise aux normes des composantes désuètes au poste de suppression Bellefeuille et à l'usine de filtration*

7.12 Procuration pour le dépôt d'une demande d'aide financière – Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) - Projet d'un nouvel émissaire pluvial en servitude et séparation du réseau d'égout sous la rue Filion entre les rues Labelle et Saint-Georges - VP 2021-34

- *La Ville de Saint-Jérôme souhaite bénéficier d'une aide financière accordée par le Gouvernement du Québec en vertu du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH)*
- *Les travaux visent un nouvel émissaire pluvial en servitude et la séparation d'un réseau d'égout, favorisant le développement et le respect des normes de débordement*

7.13 Procuration pour le dépôt de demandes d'aide financière – Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) - Régulateur 32 (VP 2020-5,1)

- *La Ville de Saint-Jérôme souhaite déposer une demande au programme FIERH afin d'obtenir jusqu'à 40 % de financement pour les travaux au régulateur 32, favorisant le développement des districts 2 et 3 et le respect des normes de débordement*

7.14 Procuration pour le dépôt de demandes d'aide financière – Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal 2026-2027, volet 1

- *Obtenir l'autorisation du conseil municipal afin :*
 - *De déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal 2026-2027, volet 1*
 - *D'autoriser Mme Marie-Ève Proulx, directrice adjointe du Service des communications et des relations avec les citoyens, à agir et à signer tous les documents relatifs à cette demande*

7.15 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 68 209 000 \$ qui sera réalisé le 6 octobre 2026

- *La Ville de Saint-Jérôme autorise le MAMH à procéder à un appel d'offres pour un financement à long terme de sa dette qui vient à échéance, incluant son financement en 2026*

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Mesure disciplinaire – Suspensions sans solde – Dossier MD-2026-003

8.2 Restructuration du Service des travaux publics

- *Création d'un poste de contremaître à l'entretien de la flotte ainsi que 3 postes de mécaniciens d'appareils motorisés*

8.3 Restructuration du Service de la sécurité incendie

- *Création d'un poste permanent d'inspecteur enquêteur afin de reprendre les inspections incendie à Prévost et Saint-Hippolyte, qui assumeront la majorité des coûts du poste*

8.4 Dépôt – Semestriel des restructurations des services de la Ville de Saint-Jérôme

8.5 Nomination – Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement 0906-000 concernant les animaux et l'encadrement des chiens et des chats

8.6 Entente entre la Ville de Saint-Jérôme et le syndicat des cols bleus section Saint-Jérôme – SCFP 308

9. PÉRIODE DE QUESTIONS – CLÔTURE

9.1 Public - Seconde période de questions

9.2 Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil

9.3 Parole au conseil

9.4 Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire : Le 20 octobre 2026